

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 25 novembre 2011
SITE NATURA 2000 de Moun Né de Cauterets Pic de Cabaliros

Maison du Val d'Azun
13h45

Présents :

ADISSON Marc	DDT 65
ANTHIAN Rémi	Président du Groupement Pastoral d'Arcizans-Avant
BODIN Julie	CREN Midi-Pyrénées
CAZERES André	Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin
GERBET Pierre	Président du COPIL
GIRARD Sandrine	CSVSS
GRENOUILLET Rose-Marie	Animatrice Natura 2000
LARZABAL J-B	ASPP 65
LAUGA Jacques	Fédération départementale de la pêche APPMA d'Arrens Marsous
MAURO Jean-Marc	ONF Argelès
OLICARD Ludovic	CBN PMP
PENIN David	PNP
POULOT Marcel	PNP Val d'Azun
PUJO André	Mairie Arcizans-Avant Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost

Excusé(e)s :

CARRERE Maryse	Syndicat mixte de la Haute Vallée des Gaves
CAZAUBON Jean-Louis	Chambre d'agriculture 65
CAZAUX Jean-Pierre	Président du GDA du Canton d'AUCUN
DUCARRE Jo	Club de parapente 7 ^{ème} ciel
FROMIGUE Sébastien	Commission syndicale d'Arras-Sireix
HOURMAT Franck	DDCSPP 65
LABERNADIE Patrick	RTE
LEO Marc	CC Val d'Azun
Monsieur MALVY	Président du Conseil régional
MENARD René	DDT 65
MOUGENOT Johann	Sous-préfet d'Argelès-Gazost
SALENT Anne	CRPGE

Pièce jointe : diaporama de présentation

La réunion débute à 14h. Le **Président Pierre Gerbet** ouvre la séance.

Il présente la réunion en précisant l'ordre du jour :

- la validation de certains points :
 - le projet de piste et de cabane pour le Labat de Bun
 - le contenu de la lettre info-site n°2
 - le projet de Convention partenariale avec le Parc National des Pyrénées pour le suivi des habitats et des espèces
- l'intervention de Julie Bodin, du CREN, sur les chiroptères
- le Bilan annuel et Projet pour 2012
 - Point Arcizans-Avant (abreuvoirs...),
 - Arras-Sireix
 - et Saint-Savin
- de l'information générale :
 - actualité sur les mesures d'incidences (liste 2),
 - présentation de la démarche et du système de suivi (logiciel Sudoco),
 - réalisation d'une étude par le PNP sur les espèces boisées non autochtones
 - exposition itinérante « Natura 2000 en Vallée des Gaves »
- les questions diverses

1. Les points de validation (Diapos 3)

1. **le projet de piste et de cabane pour le Labat de Bun** (Diapos 3 et 12-13)

Monsieur Gerbet retrace le contexte de ce projet : favoriser l'accès à l'estive et l'accueil des bergers pour une pérennisation de troupeaux sur le Labat de Bun. L'accès se fait à proximité ou dans le bois de la Hountagnère, près de Viелlette et des anciennes colonies mais il n'y a jamais eu de piste reliant le bois à la route.

L'ONF, qui pourrait exploiter ce bois en cas d'amélioration de l'accès, a procédé à l'étude de différents tracés pour la création d'une piste pastorale et forestière. La dernière possibilité étudiée, une pente à 12% passant derrière le camping, montre une faisabilité technique mais *a priori* avec des coûts importants. Ce tracé engendrent en effet de gros travaux de déblais et remblais (travers de pente à 80%).

La faisabilité technique étant révélée, reste à présent à travailler sur l'estimation des coûts. L'animatrice Natura 2000 et l'ONF peuvent reprendre contact avec la DDT Argelès (Jean-Pierre Cabane) à ce sujet.

Il est précisé que la construction de la cabane dépend de la réalisation de cette piste.

En ce qui concerne également l'estive du Labat de Bun, Pierre Gerbet précise qu'il est favorable à un engagement en Maet (Mesure AgriEnvironnementale territorialisée) qui soutient la présence de troupeaux dans certains secteurs dans le but de maintenir une pression pastorale sur ces sites et de les entretenir.

2. **le contenu de la lettre info-site n°2** (Diapos 3 et 14)

La première lettre d'information est parue en avril 2009. Il est proposé que ce nouveau numéro soit axé autour des points suivants :

- | | |
|---|--|
| - Le mot du président | projets (signalétique, mesures d'incidences...) |
| - Les actions en cours | |
| - Les liens entre Natura 2000 et les autres | - Les partenaires (Etat, CRPGE, Réseau inter-sites...) |

3. **le projet de Convention partenariale avec le Parc National des Pyrénées pour le suivi des habitats et des espèces** (Diapos 3 et 15 + document joint)

L'animatrice présente le projet de charte en cours d'élaboration avec le Parc National des Pyrénées (David Pénin). Ce document précise les modalités de suivi de certaines espèces et habitats : les principes généraux, la définition du rôle du PNP dans le suivi environnemental, les espèces et habitats concernés, l'organisation du travail, les modalités d'échanges des données et financières, la durée de la convention et sa résiliation. Les annexes de la charte préciseront de manière détaillée les protocoles de suivi des espèces et habitats concernés.

Le Comité de Pilotage donne un accord de principe pour la réalisation de cette charte. Le CBN PMP est intéressé pour avoir une copie de ce projet. Il est convenu qu'il sera fourni à tous lorsque le projet sera un peu plus avancé. Le projet de charte sera ainsi disponible sur le site Internet : <http://valleesdesgaves.n2000.fr/>.

Au sujet du suivi des espèces, l'animatrice indique qu'il est envisagé de travailler à l'échelle du réseau des sites Natura 2000 de la Vallée des gaves, dans le but d'une plus grande efficacité.

La DDT précise en effet que lors de l'élaboration des Documents d'objectifs, chacun a prévu des actions sur son site. Cependant, entre temps, les Plans nationaux et régionaux se sont élaborés et les moyens financiers diminuent. Il est ainsi envisagé uniquement des travaux sur certains sites mais qui profiteront à tous.

Chaque site travaillera sur certaines espèces ou habitats mais ce ne sont pas tous les sites qui réaliseront des inventaires complémentaires, des études ou des actions sur toutes les espèces et habitats à enjeu sur leur territoire.

2. **Intervention de Julie Bodin, du CREN, sur les Chiroptères** (Diaporama « CREN 251111_Chiro Desman »)

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CREN) a travaillé sur le diagnostic dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Différentes observations des chauves-souris ont eu lieu sur et en périphérie du site Natura 2000.

En supplément des informations contenues dans son diaporama, Julie Bodin nous précise qu'il n'y a pas de financement prévu sur les sites Natura 2000 dans le cadre du Plan Régional d'Actions pour les Chiroptères (PRAC), pour ne pas faire doublon avec les financements Natura 2000. Les actions liées aux chauves-souris sur les sites Natura 2000 doivent donc être prises en charge dans le cadre de l'animation du DOCOB. Cependant, dans le cadre du PRAC, l'appui technique aux animateurs reste possible.

Elle nous indique également que le maintien de l'activité pastorale est aussi très importante pour les chiroptères qui se nourrissent notamment d'insectes liés aux déjections des animaux tels que le bousier.

Une discussion a lieu sur la difficulté du maintien des chauves-souris notamment face à la disparition de leurs gîtes (la rénovation des granges) et de la raréfaction des insectes-proies par l'utilisation d'insecticides (problématique hors site).

La représentante du CREN répond par l'affirmative à l'interrogation de Pierre Gerbet sur le projet d'intégration des préconisations en faveur de la préservation des chauves-souris sur le bâti, lors de la construction d'une nouvelle cabane par exemple.

Julie Bodin a également réalisé, au nom de ses collègues, un point sur le Desman. Le point principal est qu'il n'est pas nécessaire de prévoir des prospections complémentaires sur le site en 2012 puisque dans le cadre du Plan National d'Actions sur le Desman, deux points d'inventaire sont prévus dans le site Natura 2000.

Marcel Poulot (PNP) précise que la Vallée d'Estaing a accueilli deux formations sur le Desman.

Les plaquettes d'information distribuées lors du Copil sont disponible sur le site Internet du CREN : <http://www.cren-mp.org>.

En apport à sa présentation lors du Copil, Julie Bodin souhaite compléter son intervention au sujet de la diapo n°6 (propositions d'actions à venir) : « Je mentionne qu'il n'y a pas d'enjeu sur la forêt car elle est au repos, ce qui n'est plus tout à fait vrai au vu du projet de piste forestière sur la Vieltte qui permettrait notamment l'exploitation des boisements. Il faudrait donc veiller dans le cadre de cette exploitation (surtout sur les feuillus) à adapter les périodes d'abattage (en automne, éviter l'hiver ou l'été) et si possible laisser les arbres abattus sur place au moins une nuit pour que d'éventuelles chauves-souris n'ayant pas fui pendant la manoeuvre d'abattage puissent s'échapper. »

3. **Le bilan annuel et les autres projets pour 2012** (Diapos 5 à 8)

➤ **Les actions sur l'estive du Groupement pastoral d'Arcizans Avant (E7/E8)**

(diapo 5)

Rémi Anthian précise qu'au vu des analyses réalisées, les abreuvoirs seront disposés au ras des sources, sans tuyau.

Il indique également que du débroussaillage est prévu, 5 ha, sur le bas du Turon de Bene/l'Aussère. Cependant, il précise que les landes à Rhododendrons sont situées dans une zone peu accessible au niveau mécanique. Il est indiqué à ce sujet que des techniques expérimentées dans le Pays basque sont sans doute à étudier pour une application locale. André Cazères rajoute que les Genévriers peuvent être traités à la main, comme cela a été réalisé sur son secteur.

➤ **Les actions sur l'estive de la Commission syndicale de la Vallée de Saint-Savin (E3)**

(diapo 6)

L'accès à l'estive de Coutres est de plus en plus inondé. Le ruisseau existant a quasiment disparu. Il faudrait le refaire ou canaliser de manière à assécher la zone. André Cazères indique que la clôture de la mine se dégrade. Sandrine Girard précise que les demandes de devis sont en cours au niveau du remplacement de la signalétique et de l'installation d'une zone pour le chargement des troupeaux.

Ils portent également à l'information de tous qu'une délégation préfectorale est possible pour les écobuages en versant nord.

Il est indiqué que sur Goury tout se passe bien. Le secteur est bien utilisé et entretenu.

➤ **Pas de remarques sur les informations communiquées sur les autres sites d'estive (diapos 7 et 8).**

4. **Les points d'information générale**

➤ **Les mesures d'incidence**

Marc Adisson de la DDT indique que le 16 août dernier le second décret d'application, propre à Natura 2000, est sorti. Il précise qu'une liste départementale sera issue de ce décret mais sans garantie de délais étant donné le contexte des élections présidentielles.

➤ **La gestion** sur le logiciel « Sudoco »

Sudoco est un outil informatique permettant le SUivi des DOcuments d'Objectifs. Son objectif est de constituer un tableau de bord de la mise en œuvre des Docobs, suivi au fur et à mesure par la structure animatrice. Ce suivi vise à faciliter la production de bilans périodiques ainsi que l'évaluation d'un Docob pour sa révision.

➤ **Réalisation d'une étude par le PNP sur les espèces boisées non autochtones**

David Pénin (PNP) présente l'étude réalisée par Thibault Foch. Il s'agit d'un sujet qui suscite des réactions des membres du Copil et surtout des interrogations : que faire ? Comment ? M. Pénin nous précise que des éléments de réponse se situe dans le document de restitution qui sera disponible au PNP, une fois le travail du stagiaire validé auprès de son école.

➤ **L'exposition itinérante**

(diapo 15/20)

L'exposition itinérante qui présente chaque site Natura 2000 de la zone ainsi que des informations générales sur les activités humaines, la faune et la flore de la vallée des gaves est installées au rez-de-chaussée de la maison du Val d'Azun du 28 novembre au 5 janvier.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur cette exposition sur la page Internet suivante : <http://valleesdesgaves.n2000.fr/content/exposition-itin%C3%A9rante>.

5. Questions diverses

Ce point n'a pas donné lieu à d'intervention des membres du Copil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Pierre Gerbet lève la séance et remercie l'ensemble des membres du Comité de Pilotage présents à cette réunion et Julie Bodin pour son intervention.

Arrens-Marsous, le 30 novembre 2011.

Le Président,
Pierre Gerbet

